



**La commune de FILLIÈRE,**  
commune nouvelle créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (9 414 habitants)

**recherche son.sa**

## **chargé.e de communication** (poste permanent)

**Date prévue du recrutement :** 1<sup>er</sup> avril 2020

**Date limite de réception des candidatures :** 5 février 2020

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel-le de droit public

Cadres d'emplois : rédacteur territorial, technicien territorial

### **Missions :**

Sous la responsabilité du directeur général des services, vous serez notamment chargé.e :

- de participer à la définition des orientations stratégiques de communication (interne et externe) puis à leur mise en œuvre ;
- de concevoir et mettre en œuvre des actions de communication à l'échelle de la collectivité, d'un pôle ou d'un service ;
- de créer, développer, assurer la qualité et la cohérence des formes et contenus de communication, y compris numérique ;
- d'actualiser et enrichir le site internet et les réseaux sociaux ;
- de veiller à la cohérence des messages, entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics ;
- de concevoir ou réaliser des produits de communication, y compris numérique ;
- de coordonner les démarches participatives ;
- d'organiser la communication de crise.

**Temps de travail :** temps complet 35h par semaine sur 4,5 jours ou 5 jours

**Lieu d'affectation :** commune de FILLIÈRE, commune déléguée de THORENS-GLIÈRES

### **Profil recherché :**

Expérience similaire réussie

Maîtrise des techniques, outils et langages liés à la communication et au marketing territorial

Maîtrise des techniques liées aux supports numériques

Aptitudes pour le travail en transversalité et l'ingénierie de projet

Connaissance des évolutions politiques, institutionnelles, managériales impactant le domaine de la communication, connaissance des outils du marketing territorial

Devoir de réserve et discrétion professionnelle

Polyvalence, adaptabilité et sens de l'organisation

Esprit créatif

Permis de conduire

**Rémunération :** régime indemnitaire selon dispositions propres à la collectivité + CNAS + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »

### **Renseignements et candidatures :**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le pôle ressources humaines, Mme PERRISSIN-FABERT, au 04.50.22.45.24.

**Transmettre votre candidature** (CV+lettre de motivation) **pour le 5 février 2020** à M. le Maire de Fillière, soit par courriel à [rh@commune-filliere.fr](mailto:rh@commune-filliere.fr) (**fichier pdf**), soit par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.

**Information travailleurs handicapés :** conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.